

# Compte rendu conseil d'école du 09/11 /2020

Début du conseil d'école à 18h00

## **Présents :**

Mme Berthier (Adjointe aux affaires scolaires de Prunay),

Mme Fabris (Directrice), Mme Bideau, (Professeurs des écoles), Mme Plassard, Mme Bourdon (Déléguées des parents d'élèves

## **Excusés :**

M. Malardeau (Maire)

M. Renesson, Inspecteur de l'Education Nationale

M. Macé, Délégué départemental de l'Education Nationale

## **Résultats des élections des parents délégués :**

Elus lors des élections du vendredi 11 octobre 2020 : Mme Bourdon, Mme Clody, Mme Jourdheuillet Mme Plassard. Sur 122 inscrits sur les listes électorales, 80 personnes ont voté (toutes par correspondance) et il y a eu 10 bulletins nuls ou blancs. Soit plus 65 % de participation. 4 sièges étaient à pourvoir. Tous les sièges ont été pourvus.

## **Rôle du conseil d'école et des délégués de parents d'élèves :**

**Le rôle des délégués est de représenter l'ensemble des parents d'élèves au sein du conseil d'école** et donc pour ce faire, il leur incombe de recueillir avant les différents conseils, les éventuelles questions ou remarques des parents d'élèves afin de donner à la directrice les questions qui devront faire partie de l'ordre du jour (et ce avant la convocation lors de laquelle l'ordre du jour est établi). Il faut bien évidemment faire le tri entre les questions qui peuvent être débattues lors des conseils et celles qui sont du ressort d'une classe et qui doivent être réglées individuellement entre un enseignant et un parent d'élève.

Le conseil d'école statue sur le projet d'école, le règlement intérieur, le projet d'organisation du temps scolaire. Il est invité à donner son avis sur le fonctionnement de l'école et les questions intéressant la vie de l'école : utilisation des moyens alloués, intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène, la protection et la sécurité des enfants...

**Tout ceci doit être réalisé avec pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de l'école entre les différents acteurs dans le but de l'épanouissement personnel et intellectuel de l'enfant.**

Le conseil d'école statue normalement 3 fois dans l'année. Cette année, les deux prochains conseils d'école auront lieu en mars et en juin à 18h00, les dates seront déterminées ultérieurement à cause de la situation sanitaire.

## ***Petits rappels sur le rôle de chacun des acteurs de l'école***

1- La Mairie ne s'occupe **absolument pas de l'école** et encore moins des enseignants de l'école. La Mairie gère la cantine, les activités extra-scolaires (études, garderie, centre), le personnel communal et les locaux. L'école est gérée par l'Education nationale par la voie hiérarchique c'est-à-dire enseignants, directrice, inspecteur, directeur académique, rectrice, ministre. C'est l'Education nationale qui gère les règles de l'école et les enseignants qui ne sont pas du personnel communal.

2- Les informations que nous vous transmettons doivent être des informations officielles données par le ministre, puis, par la rectrice, le Dasen etc...et en aucun cas des informations émanant des médias. C'est pourquoi vous n'avez eu aucune information concernant une éventuelle reprise différée.

3- Si vous avez des questions concernant le fonctionnement de l'école, vous pouvez les poser sur le mail de l'école qui est écrit sur le cahier de liaison de votre enfant, je vous répondrai dans les meilleurs délais. Ceci pour éviter de les poser à des personnes non-compétentes pour vous répondre et véhiculer des erreurs sur des sites publics sensés informer la population.

4- Lorsqu'une enseignante vous envoie un mail en tant que parent, le contenu de celui-ci ne doit pas être divulgué sur un site public, ce n'est pas un communiqué de presse.

5- Pour une meilleure communication, merci de vous inscrire sur "toute mon année" et d'envoyer à l'école un mail valide, un seul par famille suffira, nous supposons que les parents non divorcés communiquent entre eux sur l'école de leurs enfants. Merci aussi de surveiller **tous les soirs** les mots dans le cahier de liaison et de les signer. (50 pour cent des cahiers sont signés seulement)

6- Les parents peuvent demander des informations à l'enseignante de leur enfant sur un évènement passé mais, ils ne doivent pas intervenir dans la gestion de l'école (programmes, pédagogie, gestion des conflits entre les élèves....). Nous vous écouterons comme nous l'avons toujours fait si vous rencontrez des difficultés ou si votre enfant en rencontre, mais, ce sont bien les enseignantes de l'école qui doivent continuer à gérer et en aucun cas les parents !

Nous sommes désolées de devoir rappeler ces règles de savoir vivre ici, mais, dernièrement des messages ont montré que ce petit rappel était malheureusement nécessaire pour certains pour mieux vivre ensemble.

## **Les effectifs et la répartition pour l'année scolaire 2020-2021 :**

Pour cette nouvelle rentrée scolaire, 82 élèves sont inscrits à l'école. La répartition est la suivante :

PS / MS / : 16 élèves 8 PS 7 MS et un nouveau qui devrait arriver avant décembre (Mme Médard)

CP / GS : 17 élèves : 6 CP et 11 GS (Mme Fabris et Mme Togny le lundi)

CE1 / CE2: 19 élèves : 10 CE1 et 9 CE2 (Mme Raffatin)

CM1 / CM2 : 24 élèves : 13 CM1 et 11 CM2 (Mme Bideau,)

Les effectifs se maintiennent difficilement. N'hésitez pas à demander aux personnes qui désirent inscrire leur enfant pour l'an prochain à nous envoyer un mail ou à se faire connaître qu'on puisse avoir une idée bien précise des effectifs réels le plus tôt possible.

Une bonne nouvelle, les travaux du nouveau lotissement devrait bientôt commencer, ce qui permettra l'arrivée de nouveaux habitants sur Prunay et donc de nouveaux élèves à l'école.

## **Nouveau protocole sanitaire et sécuritaire à l'école**

Les enfants sont accueillis à 8h50, du gel leur est proposé, ceux qui préfèreraient se laver les mains peuvent le faire aux sanitaires en respectant la distanciation. Les cours sont séparées en trois espaces (mater- GS/CP\_ CE / CM)

Les enfants portent le masque toute la journée même en extérieur sauf pour l'EPS

Ils se lavent les mains avant et après chaque récréation

Les classes sont aérées pendant les temps de pause.

Les décloisonnements sont maintenus, mais, les groupes ne sont pas mélangés dans les classes (sauf maternelle c'est plus difficile !)

Les mater CP qui mangent à la cantine sont pris en charge par l'ATSEM à 11h45

Les mater CP qui déjeunent chez eux sont libérés 12h ainsi que leurs frères et sœurs plus grands

Les CE / CM partent manger à la cantine à 12h20 et déjeunent à 12h45 maximum

Tout le monde reprend à 13h50 donc la responsabilité de la Mairie cesse à 13h40 = heure d'ouverture du portail.

Aucun parent ne peut rentrer dans l'école sans y avoir été autorisé par un enseignant (RDV obligatoire)

## **Le règlement intérieur :**

Pour cette nouvelle année scolaire 2020-2021, c'est le même règlement intérieur, déjà en vigueur les années précédentes, qui est appliqué.

Mais nous tenons à souligner un point concernant la sortie : « **Les élèves doivent demander à leur enseignant avant de sortir de l'école à chaque sortie de fin de journée.** »

Ceci a pour but de permettre de veiller à ce que les élèves soient correctement dirigés en fonction des

différentes possibilités. (étude, bus, sortie au portail)

#### Quelques rappels :

Les horaires du portail : 8h50, 12h15, 13h35 (13h40 avec le nouveau protocole sanitaire), 16h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La directrice, Mme Fabris, est déchargée le lundi toute la journée (elle s'occupe du travail administratif de l'école) et vous pouvez alors l'appeler pour lui poser des questions pendant les heures de classe ce jour-là.

Les enfants doivent être respectés dans leur intégrité physique et moral et doivent en retour respecter tout le personnel de l'école, y compris le personnel de cantine.

#### **Une tenue vestimentaire correcte et adaptée à la météo est exigée à l'école.**

**L'assurance individuelle est obligatoire pour pouvoir participer aux sorties scolaires en dehors des heures scolaires.**

Les enseignants ne sont pas responsables des objets de valeur que les enfants apportent à l'école et se réservent le droit d'interdire certains objets lorsque ceux-ci entraînent des litiges comme les cartes pokémons. Les lecteurs MP3, MP4, téléphones portables, tablettes, argent... sont interdits dans l'enceinte de l'école et seront confisqués et remis aux parents en main propre.

Les enfants et tous les adultes de l'école doivent être respectés dans leur intégrité physique et psychique par tous les partenaires.

**Les absences doivent être justifiées** et un certificat de non-contagion doit être fourni en cas de maladie contagieuse. Pensez à prévenir lorsque votre enfant est absent. **N'hésitez pas à utiliser aussi le mail de l'école.** (0780311p@ac-versailles.fr)

Vous devez aussi **régulièrement** regarder ***le cahier de liaison*** de votre enfant et ***signer chaque mot***.

Il est demandé de surveiller régulièrement la tête de vos enfants afin de vérifier qu'ils n'ont pas de poux et ainsi éviter leur propagation.

Les enseignants de l'école sont disponibles pour parler avec vous de votre enfant, mais, pour ce faire, nous vous demandons de bien vouloir prendre un rendez-vous par le biais du cahier de liaison.

#### **La charte de la laïcité et règlement de cour:**

Elle a été distribuée à l'ensemble des familles en début d'année. Elle engage les différents partenaires qui doivent donc la respecter.

#### **Les Activités Pédagogiques Complémentaires ou APC :**

L'APC, est organisée sur le temps du midi pour toutes les classes .Le travail s'effectue toujours en petits groupes de 3 à 4 élèves. Le temps de l'APC est de 1 h par semaine, soit 36 h à annualiser sur l'année. Comme il s'agit de temps hors-scolaire, les enseignants doivent faire une demande d'autorisation auprès des parents (Cette demande a été faite par le biais du cahier de liaison auprès de tous les enfants en début d'année).

Pendant tout le temps où deux services auront lieu à l'école, les élèves de la maternelle et les CP auront ce temps d'APC entre 11h45 et 12h05 et les autres de 12h20 à 12h40. Les parents dont les enfants mangent chez eux seront prévenus par avance par l'enseignante de leur enfant.

#### **RASED :**

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté) prend en charge les enfants qui ont de grosses difficultés d'apprentissages qui perdurent sur autorisation des parents. Le réseau consulte l'enseignant et les parents de l'élève en difficultés pour établir avec eux un Projet Personnalisé de Réussite Educative (PPRE). Une synthèse avec tous les intervenants auprès de l'enfant est organisée tous les trimestres sous la forme d'une réunion appelée équipe éducative.

L'antenne située à Ablis, qui s'occupe des enfants de l'école, devrait être composée d'une enseignante spécialisée à dominante pédagogique qui s'occupe des difficultés liées aux apprentissages (maître E), d'une enseignante spécialisée à dominante rééducative qui s'occupe des difficultés de comportement : refus de

travailler, manque de confiance (maître G), mais seul un mi-temps de maître E a été pourvu cette année. Il faudra donc se partager ce mi-temps avec toutes les autres écoles du secteur. Une psychologue scolaire, Valérie Riaud, est toujours sur le poste d'Ablis, elle peut effectuer des bilans, mais, elle ne fait pas de suivi psychologique.

La demande d'aide peut être faite par l'enseignant mais aussi par un parent auprès du RASED directement. (RASED antenne d'Ablis : 01.30.46.02.31)

## **L'anglais et décloisonnements de l'école :**

Les langues vivantes sont enseignées du CP au CM2.

classe	enseignante	matière	jour	heure
CP / CE1	Mme Raffatin	Temps	lundi	14h30 15h10
CE2	Mme Togny	Temps	lundi	14h30 15h10
CP/CE1/CE2	Mme Raffatin	EPS	mardi	13h50 15h15
CM2	Mme Fabris	géographie	mardi	13h50 14h35
CM1	Mme Fabris	géographie	mardi	14h40 15h15
CM2	Mme Bideau	histoire	mardi	14h40 15h15
CM1	Mme Bideau	histoire	mardi	13h50 14h40
CE2	Mme Raffatin	sciences	jeudi	13h50 14h40
CP/CE1	Mme Fabris	anglais	jeudi	14h15 15h10
CP/CE1	Mme BIdeau	sciences	vendredi	14h15 15h10
CE2 / CM1	Mme Raffatin	anglais	vendredi	14h15 15h10
CM1/CM2	Mme Fabris	anglais	vendredi	14h15 15h10

**Mme Médard prend les GS tous les après midis de 13h45 à 15h10 pendant que les PS font la sieste ou se repose au calme. Elle fait un petit temps calme, des ateliers de manipulation autonomes, du graphisme et de l'art !**

## **Les activités péri-éducatives :**

L'étude est assurée par Mme Bideau ou Mme Médard le lundi et Mme Fabris ou Mme Raffatin le jeudi. Le temps imparti pour faire l'étude est d'1 h 15 avec le goûter et l'accompagnement à la garderie, il reste donc 50 minutes pour 11 élèves du CP au CM2, il faut que les parents vérifient bien que tout est fait si ce n'est pas le cas, les enseignantes mettront un mot dans l'agenda. Ils ont une très bonne organisation cette année pour faire leurs devoirs.

## **Les sorties et la coopérative scolaire :**

Solde de la coopérative scolaire OCCE est de **3860 €**.

Nous ferons un appel aux dons des parents pour cette coopérative scolaire deux fois dans l'année.

Nous remercions l'association des EPYS qui nous a reversé les bénéfices réalisées par cette association depuis plusieurs années soit 1 000 €.

La coopérative scolaire va nous permettre de renouveler les abonnements de livres, d'investir dans du matériel pédagogique et surtout de financer les sorties (surtout les bus pour le transport).

Nous avons gagné 1 abonnement Bayard d'un an grâce à vos commandes

Toute l'école assistera à une animation présentée par sidi dans la salle municipale de Prunay le vendredi 13 novembre en deux groupes, les petits maternelles CP sur les « risques domestiques » et les grands

CE et CM « les déchets » il en sera de même le 18 décembre pour un spectacle de Noël

## **Les intervenants extérieurs :**

Plus de BCD à cause de la crise sanitaire

La piscine est fermée

## **La cantine :**

Pour tout renseignement ou modification concernant la cantine, vous devez envoyer un mail à [restauration78@orange.fr](mailto:restauration78@orange.fr) Si les parents ne désinscrivent pas leurs enfants avant 9h00, 24h avant le jour à rectifier, ils devront payer leur repas, puisque celui-ci aura déjà été commandé et sera facturé à la Mairie.

## **PPMS :**

L'école a mis en place avec l'aide de la commune, sur demande de l'Education Nationale, un PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté des établissements scolaires. Ce plan a pour but de protéger les enfants contre les risques majeurs (tempête, inondation, glissements de terrain, fuites de gaz, transport de marchandises dangereuses ...).

Si un PPMS est mis en place dans l'école, les enfants devront rester à l'école, vous ne pourrez pas venir les chercher car ils seront confinés jusqu'à la fin du PPMS. Le confinement pour l'école aura lieu dans les classes des GS / CP et celle des maternelles.

Le premier PPMS aura eu lieu, en décembre c'est celui alerte attentat : apprendre à se cacher ou à fuir en cas d'attaque.

Un deuxième PPMS aura lieu le et aura comme thème « un risque »  
Tout comme nous faisons 3 exercices d'alerte incendie tous les ans.

## **Communication avec les parents et leur rôle :**

Nous avons mis en route un nouveau système de communication avec les parents « toute mon année », nous sommes en période de test d'essais, nous ne connaissons pas encore toutes les fonctionnalités, on s'autoforme, pour le moment on garde le site aussi de l'école et le cahier bleu, donc, les parents ont de quoi s'informer

Merci à M.le Maire et son équipe pour le nouveau photocopieur.

La séance a été levée par Mme la Directrice à 20h